

A Alençon , le 18 septembre 2009

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE L'ORNE

Cité administrative - Place Bonet

61 013 Alençon cedex

TÉLÉPHONE : 00 02 32 50 50

MÉL. : dsf.orne@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Pascale Monchoix

Téléphone : 02.33.32.71.15

Objet : Information sur les suites de la Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires de l'Orne (Bénéfice agricole forfaitaire).

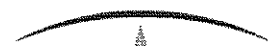

Je vous informe que la commission départementale de l'Orne qui s'est réunie le mercredi 27 mai 2009 en vue de la fixation des éléments à retenir pour le calcul des bénéfices agricoles forfaitaires au titre de l'année 2008 est en défaut de décision concernant la détermination des bénéfices forfaitaires agricoles pour les exploitations de polyculture de l'Orne, les propositions de l'administration ayant été rejetées.

La commission centrale, chargée de statuer, est appelée à se prononcer début décembre 2009 sur la fixation des tarifs pour le département de l'Orne. La publication des tarifs n'interviendra qu'en fin d'année.

Dès lors, l'affichage en mairie de la liste de classement des exploitations de polyculture, du tableau présentant la définition des diverses catégories retenues pour l'établissement du classement et de l'extrait des barèmes d'imposition publiés au Journal Officiel, est différé. La taxation des revenus ne sera effectuée qu'en début d'année 2010. Les contribuables concernés recevront donc leur avis d'imposition ou de non imposition en début d'année.

L'inspecteur principal

Eric BONNEMAISON



MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT